L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLÉANS:
VENDREDI MATIN 4 NOVEMBRE 1836.

POUR PRÉSIDENT
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRÉSIDENT:
RD. M. JOHNSON.

ELECTEURS DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DES E.-U.
1er district ... J. B. PLAUCHÉ.
2me district ... W. SCOTT.
3me district ... LANDRY.
4me district ... MOUTON.
5me district ... P. E. BOSSIER.

Assemblée Démocratique.

Une assemblée générale aura lieu samedi prochain, à la salle Davis, rue d'Orléans, à 6 heures du soir.

Le Courrier du Nord, arrivé hier, ne nous apporte que trois ou quatre journaux de Philadelphie du 20 octobre, qui nous apprennent l'arrivée du navire Normandie, parti du Havre le 15 sept. Les nouvelles sont anticipées par le Marengo.

Il paraîtrait d'après un article publié dans le Globe, que le ministre mexicain à Washington a quitté cette ville dans des dispositions hostiles; nous ne pouvons nous rendre compte de ce qui s'est passé, mais il paraît qu'il y a plus de raisons que nous n'avions d'abord supposé pour son départ aussi précipité. Nous espérons cependant que notre gouvernement n'a donné aucune cause raisonnable de rupture. Le Globe que nous attendons aujourd'hui nous donnera probablement quelques détails à ce sujet.

M. Pageot, le dernier chargé d'affaires de France près de notre gouvernement, doit, selon des lettres de ce pays, revenir à Washington, revêtu des mêmes fonctions, jusqu'à l'arrivée du ministre français qui est maintenant à Rio Janeiro.

Une lettre de la Havane du 22 octobre, annonce que le Courrier, arrivé la veille de la Corogne, apporta un décret royal du 19 août, qui ordonne qu'il ne soit fait aucun changement dans le gouvernement de l'île, ou dans les règlemens du port, sans l'autorisation spéciale des Cortès, qui devaient s'assembler le 24 octobre 1836: c'est en vertu de ce décret que la goëlette Mexicaine Atrevido, qui était arrivée peu de jours avant venant de Campêche, a été saisie, ses officiers arrêtés et emprisonnés.

Transaction de la Trésorerie.

Le Journal du Commerce dit ce qui suit:

Une traite de la trésorerie de 150,000 piastres a été remise dernièrement ici de Charleston, et ce montant a été emporté en espèces; pendant qu'à la même époque une maison de notre ville avait à son crédit à Charleston une somme de 120,000 piastres qu'elle a dû y laisser faute de pouvoir vendre ses traites sur ladite ville. Il y avait tant d'autres personnes dans la même situation que les traites sur Charleston ne pourraient se vendre qu'à 2 ou 3 pr. ct. d'escompte.

De fortes gageures ont été faites à Paris, que le nouveau ministère serait dissous avant la fin d'octobre.

Je vous dégoûte, Mr. Avequin! mais c'est vraiment lamentable! comme il vous sied bien aujourd'hui de faire la précieuse! si l'on fécondait la terre, si l'on écumait les chaudières à sucre avec du fiel, vous assisteriez avec délice au festin. Mais le sang dont se servaient nos pères vous a [illegible]. A la hâte, cotisez-vous Messrs. les habitants, un boudoir à Mr. Avequin et surtout s'il vient un jour visiter vos équipages ornez de fleurs un passage qui vous promet de si belles [illegible].

Parbleu vous êtes né sous une bien triste étoile, si vous ne comprenez pas quelle masse de ridicule vous [illegible] sur votre nom dans un pays où les intérêts matériels ne demandent que des résultats, et le [illegible] vous pensez que les plus grands génies sont venus se briser sur le sucre de la Louisiane, si vous êtes [illegible] du nombre de ces génies décorés, comme [illegible] à vous croire un [illegible] inspiré.

Quoi! c'est dans un état où tout est labeur, industrie et [illegible] que vous faites imprimer que l'industrie est sotte, rampant et ne vit que de ses plagiats et des larcins sur la science! En somme, Monsieur [illegible] et puisque vous avez voulu faire de vous [illegible] deux jalons, l'un représentant le génie brisé de la science, l'autre l'industrie spoliatrice, voyons donc pourtant si c'est l'aigrette ou la queue du paon que le geai s'est permis de plumer.

Je disais dans une lettre adressée il y a un mois dans un journal.

Les analyses qui vous ont été présentées par la science vous [illegible] une partie de potasse sur mille de cannes.

Avouez donc Mr. Avequin que cette phrase modeste ne prenait rien de votre héritage et qu'il était même de ma part hardi et bienveillant de qualifier de rejeton de la science l'homme qui n'avait rien publié ni donné les bases et la marche suivie pour son analyse. Je qualifiais les choses par leur nom, car en définitive, vos guides, vos livres ne sont pas à vous, des maîtres [illegible] vous ont tracé la marche à suivre, et ne sont pas [illegible] vous dire: c'est nous qui vous avons guidé [illegible] entre nous, Mr. Avequin, il n'y a que 5 mois de distance d'ici à Paris et vous habitez la Louisiane depuis 4 ans; je suis l'ami assez intime de Mr. Bussy, directeur de l'école de pharmacie de Paris, je lui avais envoyé du fragment de canne dans de l'alcool il m'eût renvoyé leur analyse sans m'interdire de m'attribuer la bien faible gloire de ce travail.

Puisque vous avez été satisfait de la [illegible] que j'avais faite du savant, permettez qu'aujourd'hui j'étale [illegible] de l'industriel. La science pose les bases et les principes, et l'industriel tire les conséquences. Or ces principes une fois posés sont invariables; tout le monde peut les apprendre, mais au génie seul les conséquences et les inventions.

L'industriel Guiomar a su convertir la garance en écarlate, et si le chimiste Roard en a recueilli quelques regrets, du moins s'est-il gardé de les exprimer.

L'industriel Gadon a appliqué à la fabrication du sucre les conséquences de la découverte de Lowitz et de cette application que Lowitz n'eût jamais faite est résultée la prospérité des manufactures sucrières.

L'industriel Adam a appliqué à la distillation les principes de l'appareil de Woulf et la chimie s'est empressée de convenir que les œufs d'Adam seraient plus féconds pour l'industrie que l'appareil de Woulf ne l'était pour le laboratoire.

L'industriel Oward en appliquant l'appareil pneumatique à la cuite du sucre, a mérité la reconnaissance de l'univers et les éloges des Thompson et de Davy, qui se sont bien gardés de lui dire: nos livres vous avaient appris ce fait.

Enfin si l'industriel Napoléon n'eût pas fait sortir le sucre du sol français il est probable que les cristaux d'Achard resteraient encore ignorés dans son alcool.

Lorsque Vicat eût inventé les moyens de faire partout de la chaux hydraulique, le professeur Hassenfratz s'imagina de faire un ouvrage sur les mortiers, et dédia dans sa préface qu'il avait pensé que Mr. Vicat, qui avait assisté au cours de l'école des mines lui aurait reporté une part de l'hommage de sa découverte comme élève de l'école, et tout le monde de [illegible] sur le pédant professeur, qui pendant 20 ans [illegible] des principes dont un jeune élève [illegible] les conséquences.

Mais bien supérieur à Hassenfratz, l'illustre Gay-Lussac [illegible] la bougie stéarique et son génie échoua [illegible]. Un de ses jeunes élèves, l'industriel Cambacérès, résolut la difficulté par l'application d'un courant d'air dans la bougie. Lorsqu'il se présenta chez son professeur, modestement [illegible] ouverte: à vous mon cher Cambacérès [illegible] Paris, lui dit Gay Lussac, je vous fais [illegible] patente [illegible] plus heureux que Dieu, j'ai [illegible] moi même.

C'est ainsi que [illegible] la science aimable et que [illegible] mais que [illegible] de Thenard [illegible] les portes [illegible] qu'elle ne paraissait pas assez [illegible] de votre science, que ce soit [illegible] efforts qu'on veuille rester seul [illegible] et la chance de rester [illegible] du ridicule.

C'est [illegible] cela, me rappelle toujours [illegible] vivement ému par l'é[illegible] fondit en larmes, le bedeau [illegible] disant c'est pourtant [illegible] Eh, Monsieur, ne son[illegible] faites-le rougir et débarrassez [illegible] depuis longtemps nous savons [illegible] sucres.

CLAUDOT DUPONT.

FRANCE
Nouvelles Diverses.

Une [illegible] mille [illegible] par [illegible] de la cour de Russie a produit une grande sensation dans Paris. Rapprochée de l'avènement du ministère doctrinaire cette mesure est, en effet, très significative. Le ministère Molé-Guizot ne peut continuer l'exécution du traité de la quadruple alliance avec la même sévérité et le même zèle que le ministère du 22 février, aussi devons-nous nous attendre à [illegible] reproches de la part du ministère whigh que la chute de Mr. Thiers pourrait bien renverser. Si lord Melbourne puise dans l'alliance des [illegible] assez de force pour résister au coup que va lui porter le renvoi de ses alliés, il sera obligé d'exiger de notre gouvernement la franche coopération dans l'exécution de tous les termes du traité. Un refus très probable de notre cabinet le placera dans la nécessité d'intervenir pour son propre compte, ne serait-ce que pour empêcher la crise presque inévitable qui menace le pouvoir de la jeune reine de Portugal. En son lieu, que dans ce cas, il invoquera [illegible] fœderis, mais de leur côté les cabinets européens en général, et le nôtre en particulier, ne manqueront pas de bonnes raisons pour justifier la nécessité [illegible] laquelle ils sont de mettre un terme au développement des conséquences de l'insurrection militaire de Grenade.

Voici donc les hostilités flagrantes et notre cabinet obligé de jouer au profit de la sainte alliance, le rôle que la restauration a rempli si dignement en 1823. Au profit de cette honteuse palinodie [illegible] C'est ce qu'on ne dit pas, et qu'on ne dira probablement pas quand sera venu le moment [illegible]. D'ailleurs, les précédents ne manqueront pas à M. Guillemiuot, qui par [illegible] recueillir l'héritage du marquis Maison, trouvera facilement dans son portefeuille de ministre général, une seconde copie de l'ordonnance d'Andujar, qui [illegible] don Carlos ne [illegible] pas plus en hâter l'exécution que son frère aîné, Ferdinand VII, ne l'a fait après son débarquement au port Sainte Marie.

[illegible] intentions [illegible] anglais [illegible] de son or [illegible] la France de juillet, la France [illegible] la charte de 1830 [illegible] les doctrinaires qui l'ont faite, souffrira-t-elle cette nouvelle humiliation, et serons-nous destinés à servir de geôliers aux patriotes espagnols, ainsi que nous l'avons fait pour les patriotes polonais, italiens et allemands! C'est grâce à Dieu, ce dont il est permis de douter.

Dans cette hypothèse, les précautions de la Russie s'expliquent [illegible]. On remarque que, fidèle à ses habitudes de [illegible] diplomatie, le cabinet de Saint-Pétersbourg a fait précéder la partie importante de son ukase, c'est-à-dire la levée exceptionnelle, d'une foule de motifs qui tendraient à lui donner une couleur toute pacifique; mais ces ruses surrannées ne trompent plus personne, que ceux qui veulent bien s'y laisser prendre; et si notre gouvernement veut bien fermer les yeux, la France et le gouvernement anglais les auront suffisamment ouverts. La partie est donc sur le point de s'engager; est-ce la liberté qui en paiera les frais? Ce n'est pas chose probable. *(Journal de Rouen.)*

On nous écrit de Francfort le 22 août:

"Un crime atroce, inspiré par la superstition, vient d'être commis dans la presqu'île de Hela, près de Dantzick. Un habitant du village de Ceinova étant malade [illegible] déjà employé en vain pour sa guérison tous les remèdes domestiques qu'on lui avait conseillés, fit venir un charlatan fameux par ses prétendus remèdes infaillibles; il s'appelait Kaminski. Le docteur, après [illegible], prétendit que le malade était ensorcelé, et, sur son ordre, on fit venir dans la maison du malade toutes les vieilles femmes du village, parmi lesquelles il en désigna une comme étant l'auteur du sortilège; après avoir donc congédié toutes les autres, il ordonna à la prétendue magicienne de guérir sur-le-champ le malade qu'elle avait ensorcelé; en vain protesta-t-elle de son innocence, elle fut saisie et frappée à coups de bâtons par l'ordre du docteur, le malade lui-même fut armé d'un bâton et frappait avec une rage incroyable; mais cette torture n'avait pu lui faire avouer qu'elle était magicienne, ou sorcière, pour dernière épreuve, de la jeter à la mer, où d'abord ses vêtements la soutinrent; mais la crainte d'une mort certaine la fit enfin consentir à guérir le malade. Elle ne demanda pour cela qu'un délai de douze heures; pendant ce temps elle fut gardée à vue; et comme à l'heure indiquée elle déclara ne pouvoir guérir le malade, la question recommença. Pendant que l'infortunée criait sous les coups de bâton ses enfants, dont l'un était âgé de 6 ans, accoururent à ses cris; mais ils furent chassés et maltraités par la foule qui environnait la maison. Enfin, après la bastonnade, on revint encore à l'épreuve de l'eau, elle fut conduite ou plutôt traînée à la mer au milieu des cris sauvages de la multitude, et comme elle faisait un effort pour se soutenir sur l'eau et lutter contre la mort on l'assomma à coups de perches et Kaminski lui porta plusieurs coups de couteaux. Il est à remarquer que ce village est très écarté des autres et très peu fréquenté à cause de la stérilité de son territoire; on n'a pas encore pu réussir à y établir une école. L'oncle des enfants, averti par eux, n'osant se hasarder d'aller lui-même à Coinova, courut à Putzig en informer la police. Les auteurs de ce crime ont enfin été arrêtés, et le 9 août on les a amenés à Dantzick garrottés et Kaminski à leur tête."

ROUEN, 26 Sept.

DE LA CONDUITE DE NOTRE GOUVERNEMENT A L'EGARD DE L'ESPAGNE.

Jamais gouvernement n'a été, plus que le nôtre, traîné à la remorque par les évènemens. A voir son action extérieure, on dirait qu'il compte que l'influence de la France est moindre que celle du plus petit gouvernement. Quoi d'étonnant, du reste, que le discrédit dans lequel sont tombés des gens qui, depuis six ans, violent ou laissent violer tous les principes, qui n'ont jamais osé soutenir leurs alliés ni menacer leurs ennemis?

Voyez ce qui advient aujourd'hui au juste-milieu espagnol. Qui l'a fait persister, malgré le vœu bien connu de la nation, dans la fausse voie où il était engagé? D'où sont venus ces conseils et ces promesses qui n'ont servi qu'à flétrir les hommes d'état de l'Espagne les plus estimés, et à exaspérer le peuple espagnol? Martinez de la Rosa, Torreno, Mendizabal, Isturitz, auraient-ils jamais osé s'obstiner à soutenir le statut royal contre l'opposition formidable qui le repousse, si l'intervention n'eût été promise? Non, sans doute, car cela aurait dû faire supposer une folie complète de leur part. Eh bien! après tous les encouragemens donnés au parti de la contre-révolution, malgré toutes les belles promesses qu'on a pu lui faire, on n'a pas osé intervenir, soit que l'on n'ait pas l'ordre de la sainte-alliance, soit que l'on craignît la contagion de l'esprit démocratique. On n'a su faire que des complimens de condoléance et de nouvelles promesses aussi mensongères que les premières, et c'est là ce qui s'est appelé prendre part aux affaires de la Péninsule d'une manière digne du juste-milieu.

On parle aujourd'hui d'intervenir, cela nous semble inconcevable, à moins qu'on n'ait en vue quelque tripotage de bourse. Pour qui et pourquoi interviendrait-on maintenant? Christine et la constitution de 1812 ne sont-elles pas confondues dans la même cause? Intervenir contre don Carlos, ne serait-ce pas guerroyer au profit de la révolution et s'exposer à en subir toutes les conséquences? Les ministres ont donné leur démission. Il est vraiment bien tems, lorsque les faits sont accomplis, de vouloir en décliner la responsabilité! Il est trop tard ou trop tôt pour exécuter chose pareille.

On prendra, sans doute, un parti plus facile: on attendra. Qu'importe que l'Angleterre s'empare, sur les affaires de la Péninsule, d'une influence décisive? Qu'importe ce qui peut arriver en Espagne, des alliés et des ennemis? La situation est si compliquée, que l'on n'ose s'aventurer à jouer un rôle, comme un acteur timide qui craindrait les sifflets des spectateurs.

Certes, nous nous garderons bien de blâmer la non-intervention. C'est sans doute à l'Espagne de conquérir sa liberté, si elle veut être libre; car si elle ne pouvait la conquérir, et qu'on la lui donnât, comment pourrait-elle la conserver? Mais ce que nous voulons bien constater, c'est ce lâche abandon de tous ce que l'on avait soutenu, ce sont ces promesses sans foi faites à un allié que l'on abandonne, c'est le rôle ridicule et l'influence pernicieuse que l'on a exercée sur la révolution espagnole. On a espéré la faire périr de lassitude, d'embarras et d'ennui, sans se rappeler la persévérance indomptable du peuple espagnol.

Mais il a su, ce noble peuple, triompher des obstacles que l'on avait semés sur sa route, et se débarrasser des influences que l'on exerçait sur lui. Le voilà, maintenant livré à sa seule énergie au milieu des embarras que lui ont suscités les négligences et les tergiversations d'une administration perfide. Aux cortès qui auront à organiser la révolution sera dévolue une rude tâche, et Dieu veuille que ce ne soit pas une tâche insurmontable! Entre les carlistes d'une part, les tendances fédéralistes et l'influence anglaise de l'autre, il sera bien difficile de trouver une issue. On rencontrera des résistances énergiques et des obstacles plutôt encore que des résistances. Comment donner une impulsion uniforme à un état dans lequel n'a jamais existé qu'une apparence d'unité? Comment créer des voies de communication et une puissance industrielle capables de réparer les désastres de la guerre civile et les funestes effets du despotisme le plus ignoble qui ait jamais pesé sur un pays? Quoi qu'il en soit et de quelque manière que soient dirigées les destinées de l'Espagne, elle a pour long-tems éloigné l'ignominie d'une intervention étrangère dans ses propres affaires. C'est maintenant aux hommes énergiques qui ont renversé le statut royal qu'il appartient d'imprimer à la révolution une direction plus franche. Qu'ils ne croient pas avoir terminé leur œuvre, et qu'ils se défient encore des puissances qu'ils viennent de renverser.

MELANGES POLITIQUES.
Les petites souverainetés allemandes.

Une poussière de souverainetés couvrait encore l'Allemagne il n'y a pas long-temps; Bonaparte arriva, la vit, souffla dessus et la fit en grande partie disparaître. L'exemple était bon à suivre, aussi le congrès de Vienne vint-il plus tard donner un coup de balai en Allemagne. Huit petites maisons princières qui lui échappèrent sont tout ce qui reste du grand nombre de celles que reconnaissait le traité de Westphalie, et encore leur sort n'est-il que momentanément assuré, car tout annonce que l'Autriche et la Prusse s'apprêtent à faire maison nette.—Les balayures que Bonaparte et le congrès de Vienne retirèrent de l'Allemagne, furent une poudre d'or que les grandes puissances se partagèrent fort joyeusement à Vienne; mais terrible fut le crève-cœur des petits souverains, quand il fallut démonter le baldaquin qui décorait la salle du trône, hacher les créneaux du vieux château de la famille, fondre les deux canons qui en décoraient l'entrée, toutes choses qui furent bien pénibles à faire.

Mais ce n'est pas tout, il fallut aussi démolir ses fourches patibulaires, renoncer au droit de battre tous les cent ans une pièce de monnaie, rayer le mot sujets du vocabulaire de la famille, arracher à chaque extrémité du parc le poteau qui marquait la frontière de la souveraineté et envoyer à la friperie la défroque des cinq ou six estafiers qu'on appelait son armée! De pareils sacrifices ne se font pas sans de grands déchiremens d'entrailles; force cependant fut de s'y [illegible] et c'est l'ordre [illegible] des choses que [illegible] souveraineté sans force se réduisit à zéro.

Les maisons princières qui survécurent à ces désastres sont celles qu'une grande puissance, ou bien que l'impossibilité de s'entendre sur leur partage, protégeait: le roi de Prusse défendit Hohenzollern, [illegible] de sa famille, non par tendresse pour ses princes, mais parce que les rois d'un siècle ne sont pas fâchés de rendre visible que la souche dont ils sortent règne depuis plus long temps. Une belle-sœur du monarque prussien et sœur [illegible] d'Angleterre [illegible] en faveur de Hesse Hombourg [illegible] conserver la souveraineté [illegible] voulait que son frère restât souverain; [illegible] voulait épouser ce frère pour devenir souveraine, ce qui s'est exécuté. Les trois branches de la maison d'Anhalt se sauvèrent, elles aussi, [illegible] de Brandebourg [illegible] du roi de Prusse [illegible] princesse [illegible]. A l'aide de ces alliances [illegible] la Prusse [illegible] Schwartzbourg [illegible] Rudolstadt, parce que [illegible] voisins ne purent pas s'entendre sur le partage qu'ils voulaient faire [illegible] cette maison [illegible] la Prusse [illegible] le Hanovre et les Saxes [illegible] Reuss [illegible] Liechtenstein [illegible] les territoires [illegible] réunis [illegible] de Paris [illegible] Jean Joseph [illegible] chez lui et général [illegible]

[illegible] Lippe [illegible] réunit vingt [illegible]. On compte douze [illegible] Lippe-Biesterfeld, [illegible] Weissenfeld et sept de Schaumbourg Lippe, en tout soixante-douze, ce qui n'est pas mal pour une seule maison princière.—Celle de Reuss n'est pas aussi fortunée, elle n'a qu'un demi cent de princes et de princesses; Henri XLIX, souverain de Reuss Greitz n'en réunit que cinq autour de son trône. Henri LXII de Reuss-Schleitz, l'aîné de toute la lignée, n'en voit que huit autour de lui, et Henri LXXII de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf, autre cousin aussi malheureux, n'en compte [illegible] dans sa branche; mais très heureusement que [illegible] la réputation de fécondité de cette [illegible] de leur dernier cousin, Henri LXIV complète la cinquantaine des princes et princesses de la maison de Reuss.

Quant aux Waldeck, [illegible] ils ne sont que quatorze, ce qui est [illegible]. Ne voilà pas moins de bon compte [illegible] soixante princes ou princesses que fournissent [illegible] petites maisons souveraines pour garantir à leurs 138,000 sujets qu'ils ne sont point encore abandonnés, et pour mettre au repos tous les potentats de l'Europe sur la crainte qu'ils pourraient avoir d'être réduits à [illegible]. Mais ne devrait-on pas proscrire les mariages de la main gauche à une époque où tant de mains droites sont à donner?

L'apparition et la disparition des petits états n'est en réalité qu'un accident politique, qui, sans cesse, se reproduit dans le cours des siècles. Un conquérant apparaît sur la terre, et il ramasse tout le territoire, il disparaît et l'on se partage ses dépouilles. C'est comme cela que se font et se défont les petites et les grandes souverainetés, sans que les peuples y comptent pour autre chose que pour un accessoire obligé. Alexandre régna seul, et tous ses lieutenans régnèrent après lui; l'empire romain tomba en miettes quand les empereurs romains se divisèrent, et la collection de souverainetés que Charlemagne avait faite fut mise au pillage sous ses successeurs; Bonaparte la refit il est vrai, cette collection, mais pour un moment, car avant même qu'il eût cessé de vivre on la mit à l'encan, et les grandes puissances se l'adjugèrent. Elles en jouissent maintenant, ces grandes puissances, et se figurent que c'est pour long-temps, quand il est fort possible que demain un héros qu'on ignore, ou bien une révolution qu'on ne prévoit point, viennent les déposséder à leur tour. Les familles souveraines passent comme les autres familles et presque toujours le long tracé qu'un conquérant fait sur la terre, en disant: "Voilà mes états," en disparaît en même temps que lui: une main plus puissante que la sienne découpe la carte qu'il avait faite, brise le faisceau qu'il avait lié et distribue les pièces qui le composaient à d'autres familles qui, pour un moment, doivent à leur tour régner.

C'est de cette façon que la balle est venue aux petits princes allemands. Jadis burgraves ou margraves, ils se firent souverains par rapport aux habitans du pays qu'ils babuaient, et sujets par rapport à l'empereur, qui se chargea de légaliser et de défendre leur usurpation. Cet ordre de choses a fait son temps; tout ce qu'il en subsiste est la barre tracée sur le territoire du royaume de Wurtemberg, qui composent les deux souverainetés d'Hohenzollern Hechingen et Sigmaringen; le grain de sable tombé sur la frontière des deux Hesses et du duché de Nassau, qu'on appelle le landgraviat de Hesse-Hombourg.

C'est la principauté de Waldeck qui écorne le duché de Westphalie et l'électorat de Hesse, c'est Lippe et Liechtenstein qui séparent ce même duché du royaume de Hanovre; ce sont les trois Anhalt qui, comme Sondershausen, font enclave dans la monarchie prussienne, et Rudolstadt qui se trouve avec les Reuss éparpillé au milieu des Saxes. Toutes ces petites souverainetés subsistent encore, mais pour un temps très-court, parce que les grands souverains qu'elles dérangent profiteront très-certainement de la première occasion pour s'en débarrasser. Avec eux les peuples y perdront, car de nos jours l'honneur de faire partie d'une grande nation coûte excessivement cher, tandis qu'un petit prince qui voit chaque matin tous ses sujets qu'il pourrait presque appeler chacun d'eux par son nom, en a si peu, qu'il craint d'en perdre et que force lui est de les ménager: son armée n'existe que sur le papier, sa cour est défrayée par lui, les princes de sa famille prennent du service en tous pays, et son altesse, dans les grandes occasions, au jour où elle veut se réjouir, va fumer avec ses sujets dans un honnête cabaret. Nous passerons successivement la revue de ses infiniment petites souverainetés.

Les huit petites maisons princières dont il vient d'être parlé, se subdivisent en dix-neuf branches, dont quatorze sont souveraines.—L'étendue qu'elles occupent en Europe est de deux cent milles carrées, les impôts qu'elles y perçoivent est de 4,167,000 florins, le nombre de ses sujets qu'elles réunissent est de 600,000, et l'armée qu'elles peuvent mettre sur pied pour le service de la confédération germanique, de 5,200 hommes.—Bien faible serait, on le voit, le souverain qui ne réunirait pas plus d'étendue, de population, de revenu et de force que ne le font les huit petites maisons souveraines qui ont échappé à Bonaparte et au congrès de Vienne.

BATIMENS DANS LE PORT
De la Première Municipalité.

1er. Wharf—Au dessous du marché, face à la rue Dumaine.
Brick Ann Wayne,
" Horace,
" Hébé,
" Chapman.
2d. Wharf—Poinete Vezzoso, autrichien,
Brick Carabaser,
" Octavia.
3e. Wharf—Navires Saratoga,
" Vicksburg,
" Star,
4e. Wharf—Navire Octorara,
" Elizabeth, anglais,
" Georgian.
5e. Wharf—Navire Créole,
Barque Ballochan, français,
Navire Marengo,
Navire Reyanche,
6e. Wharf—Navire Alabama,
Navire Natchez,
Barque Ella-Hand,
7e. Wharf—Navire Silvanus-Jenkins,
" Grace-Brown,
" Vaillant, français,
" Barque Louisiana, français,
8e. Wharf—Navire Lewis Cass,
Navire Chester,
" Congress,
" Horald,
9e. Wharf—Navire Vespesian,
" Embassador,
" Coriolanus,
" New-Orleans,
10e. Wharf—Navire Elizabeth, américain,
" Orient,
Barque Margaret-Johnson, anglais,
11e. Wharf—Navire Rockingham,
" Robert Morris,
" Caledonia,

Goëlettes.
Au-dessus du marché vis à vis la Place d'Armes, entre Ste. Anne et Toulouse.

Brick Henry, Goël. Helen.
Goël. Banner, " Lady of the Lake.
" Cummanche, " Louisiana,
" Pensylvania, " Flora.
" Sarah-Ann, " Emelie.

Les amis et connaissances de Mr. E. Mazureau, sont priés d'assister à l'enterrement de son fils Emi. Mazureau, décédé à Paris le 23 mars: son corps est exposé chez son père, rue Royale entre Douane et Canal. Le convoi partira cette après midi, à quatre heures.

Est décédé sur son habitation, à la paroisse Saint Charles, le 1er. de ce mois, Mr. CHARLES PERRET, Fils.

DERNIERES DATES.

Boston	17 oct	Tampico	15 oct
New York	19 oct	Mexico	2 oct
Philadelphie	20 oct	Londres	15 sept
Baltimore	21 oct	Liverpool	16 sept
Washington	22 oct	Paris	17 sept
Charleston	25 oct	Havre	18 sept
Havane	23 oct	Bordeaux	15 sept

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Georgian, Eldridge, Tampa Bay, Low, Deneg e & co
Navire Tiger, Little, Nantes, capitaine
Goël Julius Cæsar, Moore, Velasco, J Reed & co
Goël Créole, Cormier, Tampico, J Crosby
Goël Hannah, Barker, Matamoros, M. de Lizardi & co
Goël Tchenandoah, Lenham, Galveston, Wm. Bryan
Bateau à vapeur Atalanta, Stales, Louisville, capit.

Arrivés.

Navire New England, Swanton, de New York.
Bat à vap Romeo, Manning, de Ouachita.
Bateau à vapeur Alton, Littleton, de Akon et Saint Louis.
Bat à vap Paul Jones, Taliferro, de Louisville.
Bat à vap Bayou Sarah, Laurent, du Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Leonidas, Coulter, de la Mobile.

POUR LE HAVRE.—Le navire A 1, HAMILTON, capitaine Bailey, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou passage, ayant des emménagements commodes, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 4 nov.

POUR BOSTON.—Le A 1 brick fin voilier Cambasset, Capt. Lewis, ayant 3/4 de sa cargaison d'engagée, sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à BAILY & ABBOTT, Rue Bienville, No 14. 3 nov.

POUR LE HAVRE.—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Prélet, partira à la fin de ce mois. Pour passage seulement, s'adresser à [illegible] J. MAGER.

POUR LE HAVRE.—Le A 1, fin voilier navire MAJESTIC, capitaine Purrington, du port de 1250 balles, et ayant besoin de 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à 1 nov BAILEY & ABBOTT.

MAGASIN A LOUER—A louer, un beau Magasin à deux étages, nouvellement réparé, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à la Banque Consolidée. 3 nov.

A LOUER—Deux appartements au troisième étage d'une maison avec une cuisine et deux chambres à domestiques, [illegible] situés à l'encoignure des rues St Philippe et Royale. S'adresser au restaurant de Michel Donali, rue Chartres, entre St Louis et Conti. 3 nov.

Madame CHESTER, Modiste. A l'honneur de prévenir qu'elle vient de recevoir par le Marengo venant du Havre, un assortiment complet des modes les plus nouvelles. Royale No. 148, maison de Madame Segnouret.

DESIRE [illegible] louer [illegible] chez [illegible] adresser au bureau de cette feuille. [illegible]

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 3 Novembre.

VENTES DE COTON, HIER.

1207	balles Mississipi		17 1/2
[illegible]	do	do	Prix inconnus.
450	do	do	Prix inconnus.
307	do	do	17 1/4
95	do	do	[illegible]
47	do	do	17
39	do	Du district de l'Ouest	16 3/4
21	do	Tennessee	[illegible]
18	do	do	[illegible]
47	do	do (vieux)	10
16	do	do do	11
3096			

RECETTES DE COTON, HIER.

Bateau à vapeur Columbia, Bayou Sara,*	[illegible] balles
" Claiborne, Vicksburg,*	1797
" Bayou Sara, Bayou Sara,	1109
" Alice Maria, Manchester,	479
" Alton, St Louis,	[illegible]
" Romeo, Ouachita,	[illegible]
Barges du Fleuve et du Lac,	286
	4231
De Samedi matin à Mercredi soir,	17,687
	21,868

* Omission.

PHILADELPHIE, 20 octobre.
Vente d'Actions.

100	actions Banque des Etats-Unis (60 jours)	$118 [illegible]
11	"	[illegible]
100	" (18 jours)	[illegible]
100	"	[illegible]
50	"	[illegible]
50	"	[illegible]
100	"	[illegible]
50	"	[illegible]
200	"	[illegible]
100	"	[illegible]
100	" (16 jours)	[illegible]

NEW-YORK, 19 oct 1836.
Vente d'actions.

300 actions Banque des Etats Unis	$115 à 116
200 actions Banque du Kentucky	80 à 85

NEW YORK, 19 Oct. 1836.
Coton.—Le marché continue à être sans changement, aucunes ventes n'ont transpiré. Arrivées depuis le 1er. Octobre 1900 balles, parmi lesquelles se trouvent 800 de la nouvelle récolte.

TALLAHASSEE (Floride) 15 Oct. 1836.
Coton.—Cet article maintient toujours le prix de 16 à 17 c.

MACON, 27 Oct. 1836.
Coton.—Les transactions faites dans cet article pendant la semaine dernière, ont été limitées, et les prix ont évidemment diminué, à l'exception des cotons de première qualité qui éprouvent toujours une très bonne demande, malgré la baisse de la rivière. La petite quantité de coton qui est arrivée peut être classée dans les premières qualités. Nous remarquons néanmoins que nos importations continuent à s'améliorer dans les qualités. Nous quotons les ventes de waggons à 16 c. de commun à moyen, ce qui fait une baisse de 1 c. sur les prix de la semaine dernière. Les premières qualités se maintiennent toujours fermes à 16 1/2 c.

HAVANE, 22 Octobre.
PRIX COURANS DE LA PLACE.

Bœuf, No. 1, 2, prime et mess, la lv.	7	à 11
" Tasajo Brézil et Mont.	14	à 16
" do de New-York et Bost.	16	à 20
" Fumé, le quintal	12	à 18
Biscuit, pour pilote, le baril	6 50	à 7
Beurre américain jaune, le quint.	20	à 22
" Européen.	17	à 20
Chandelles moulées.	17 50	à 18
Chandelles de blanc de baleine, quint.	30	à 46
Fromage américain, do.	14	à 17
Morue, les 50 liv.	2 50	à
Farine de Philadelphie et Balt.	21	à 21
" De la Nouvelle Orléans,	18	à 20
" Espagnole	16 50	à 17 50
Jambon d'Europe, le quintal	16	à 16 50
" Américain de l'Est,	15	à 15 50
" Nouvelle-Orléans,	15	à 15 50
Harengs fumés, 1re. et 2de. la caisse	50	à 1 12
Graisse européenne, le quint.	22	à 22 50
" Américaine, de l'Est,	19	à 22
" De la Nouvelle Orl	18 50	à 22
Maquereaux No. 3, le bl	4 50	à 5 75
Porc de l'Est, cargo et mess,	18	à 22
" De la Nouvelle Orléans	18	à 22
" Clair,	22	à 25
" En caisses, le quint.	19 50	à 20
Patates le baril,	2 50	à 3
Savon de Castille, le quintal	8 50	à 9 50
" Jaune, do	8 50	à 9
Tabac du Kentucky en bts. le quint.	9 50	à 11
Spiritueux et Vins.		
Eau-de-vie de Cognac, le gal.	1	à 1 97
Genièvre de Hol. en cais. et jar. la dou.	2 12	à 2 63
" d'Allemagne do	2 12	à 2 37
" et de Hollande, en pipes	56	à
Eau de vie espagnole, blanche, la pipe	30	à 31 50
Vin de Ténérif, en damejeanne	3 75	à 4
Vin de Bordeaux, la barrique,	17	à 30
" " En caisses,	3	à 3 50
" De Catalogne, la pipe,	28	à
" De Champagne,	7	à 15
" De Frontignan, la douz.	3 75	à
" De Marseille, la barrique.		
" De Malaga sec; la pipe,	30	à 32
" " doux, la pipe,	45	à 50
" De St. Lucar et de Sherry, le bl.	6 75	à 7
" De Ténérif, la pipe,	45	à

Articles pour l'exportation.

Aguardiente ou tafia, la pipe, 99 piastres;
Cochenille, en dépôt, 46 p. à 48 l'arroba.
Café, première qualité, $11 75 à 12, le quintal.
Café seconde et 3me. qualités, $9 75 à 11 50 do.
Café triage, 7 50 à 9 le quintal
Miel, 25 3/4 cts. le gallon.
Indigo assorti, en dépôt, $1 12 1/2 cts 1 25 la liv.
Bois de Campêche en dépôt, $1 12 1/2 à 1 37 1/2 l. q
Mélasse le barillet de 5 gal. 1 1/2, 7 à 7 3/4 réaux.
Sucre moitié blanc, $9 13 à 12 17 réaux l'arroba.
Sucre moitié brun, do do
Sucre blanc, 14 1/2 à 16 1/2 réaux l'arroba,
" Brun pur, 9 1/2 à 12 1/2 réaux l'arroba,
" Jaune, de do do
Cigares, $6 à 25 le millier,
Tabac, de $22 à 24 le quintal,
Cire blanche, de $9 4 réaux à 10 l'arroba.
Cire jaune, de 7 2 réaux, à 7 4 l'arroba.
Salsepareille d'Honduras, en dép. 26 à 27 4 ré. le q.

Cours du Change.

Change sur Londres, 9 à 9 1/2 de prime,
" Sur les E. U. au pair à 1/2 d'es. sur la N O I
" Sur l'Espagne, 7 à 8 de prime.
" Sur Paris, à 1/2 à 4 1/2 d'escompte.
Piastres espagnoles, 4 de prime
" Mexicaines, au pair.
Paix avec l'Ang. 144 piastres pour 100 lv.
" Avec la France, 5 fr. par piastre.
Droit d'exportation sur l'or, 1 1/4.
" " Sur l'argent, 2 1/4 pour cent.

Le navire le GLOBE, venant d'arriver de Bordeaux, et consigné à Osmin Bigourdan, se trouve en déchargement au wharf no. 84, près du chemin à coulisses. 4 nov

L'Association Catholique de la Nouvelle Orléans pour les secours des Orphelins.

L'ASSEMBLEE mensuelle de cette société aura lieu à la maison d'Ecole publique, rue Condé, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, Dimanche prochain, à quatre heures et demi de l'après midi. Les membres sont priés de se trouver présents à l'heure indiquée.
Par ordre du Président.
4 nov J. A. McKAY, Secrétaire.

AVIS.
Banque d'Atchafalaya & Compagnie du Rail Road.—Nlle-Orléans, 4 Nov. 1836.

LES actionnaires de cette Institution sont par les présentes prévenus qu'un versement de $5 par action au fond capital, sera payable lundi, 7 du courant, payable à la maison de Banque, rue du Camp, No. 39. Les livres de transfer seront fermés jusqu'au 11 du courant.
4 nov ROBT. J. DIXON, Caissier.

VIN DE BOURGOGNE—50 caisses Vin de Romanée; 50 do Chambertin; en débarquement et à vendre par
4 nov OGER & PILLIEUX.

MORUE—100 caisses Morue; 100 do Harengs; 50 do Maquereaux, à vendre par
4 nov OGER & PILLIEUX.

JAMBONS & PORC—1630 côtés plats, jambons; 2500 épaules do; 27 barils porc; 600 jambons enveloppés, à vendre par
4 nov YORKE & BROTHERS.

CHAUX—800 barils Chaux, en débarquement et à vendre par BAILEY & ABBOTT,
4 nov rue Bienville, no. 14.

A VENDRE en magasin par les soussignés: 12 boucauts Sucre nouveau.
4 nov E. TASTET & A DELAMARE.

CAFE de la Havane—116 sacs de Café, nouvelle récolte, en débarquement du brick Octavia, et à vendre par
4 nov R. GRONING & Co.

BINOCHE FRERES, ont l'honneur de prévenir les Dames que leur magasin sera fermé jusqu'à lundi prochain, pour cause d'installation des marchandises qu'ils reçoivent de France. 4 nov

SUCRE 15 boucauts Sucre de la nouvelle récolte, en débarquement et à vendre par OGER & PILLIEUX,
4 nov 19, rue Toulouse

CERISES A L'EAU DE VIE & Liqueurs—100 caisses Cerises à l'eau de vie, de choix, de Gueland; 25 caisses Liqueurs dans des bouteilles en porcelaine, en débarquement du navire [illegible], du Havre, à vendre par OGER & PILLIEUX,
4 nov 19, rue Toulouse.

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire le Globe, venant d'arriver de Bordeaux:
399 barriques Vin rouge [illegible];
159 do do Talence;
150 barils Vin blanc Sauterne;
20 demi pipes Eau de vie, 4e preuve, (J J Dupuy);
[illegible] caisses Vin rouge Pauillac;
2459 do do [illegible];
237 do do St Estèphe;
1142 do do St Seurin;
71 do do Château-Latour;
23 do do Gruau Larose;
197 do Vin blanc Sauterne;
378 paniers Huile d'olive;
300 caisses Fruits à l'eau de vie;
10 balles Bouchons à bouteilles [illegible];
[illegible]
[illegible] caisses Chapeaux de paille pour hommes.
4 nov OSMIN BIGOURDAN, rue Toulouse, [illegible].

CHEVAL EPAVE.
CONDUIT à l'écurie située rue de l'Hôpital entre [illegible] Royale et Bourbon, un Cheval [illegible] longue queue. S'il n'est réclamé d'ici au 13 Novembre courant, il sera vendu [illegible] par Mr. F. A. Guillotte, [illegible] en lieu destiné pour la vente des [illegible] conformément à l'ordonnance de police relative aux épaves.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Pour les autres avis du Register des Testamens voir la 4ème page.

SUCCESSION GRAVIER—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Le lundi cinq décembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession du feu Jean Gravier, les propriétés ci-après désignées:

1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste Marie, en cette ville dans l'îlet compris entre les rues St. Paul, St. Pierre, Commune et Gravier, mesurant au pied américain trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue St. Pierre sur cent vingt-neuf pieds et six lignes de profondeur, et mesurant trente-[illegible] de largeur dans le fond, sur lequel se trouve une petite maison en bois; ledit lot de terre est borné d'un côté de la rue Gravier par la propriété appartenant à M. Pierre Debuys et du côté de la rue Commune par la propriété appartenant à M. Sharp.

2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de St. Philippe, Julia et Girod, mesurant trente pieds de face sur ladite rue du Cirque, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur mesure française et commençant à la distance de quatre vingt sept pieds de l'encoignure des rues du Cirque et Girod.

Conditions de la vente:—Un dixième comptant et la balance à un, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.
4 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes de vente pardevant Félix Grima notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION DE PICOT—Vente par le Register des Testamens—Mardi, le sixième jour du mois de décembre 1836, à quatre heures de l'après midi, derrière le bureau du register des testamens, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du premier jour de Novembre 1836, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Jérôme Picot, consistant en hardes et quelques meubles de ménage.
Conditions de la vente: comptant.
4 nov. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public que nous continuerons comme par le passé à tenir constamment bien assortis de toutes espèces de marchandises de modes et de nouveautés, la présence constante d'un de nous à Paris nous mettant à même de renouveller constamment notre assortiment. Nous espérons par nos efforts et nos prix modérés, mériter de plus en plus la visite fréquente de nos amis et du public. Nous avons reçu et en magasin les articles suivants un assortiment complet d'indiennes, grands et petits dessins en couleurs, et noires.
1o. Etoffes et bordures pour meubles et rideaux, parmi lesquels un article entièrement nouveau. 50 pièces mérinos et cachemires assortis de couleur et de prix.
2o. Balles indiennes noir [illegible] et unies, 1 caisse [illegible] de coton assortis de couleur, rubans de couleurs, gants pour hommes, pour dames et enfants, écharpes nouvelles, cols et pèlerines, brodés, fleurs et rubans à chapeau, mitaines en laine à demi doigts, parapluies &c. &c. &c.
De plus, par les navires Marengo, New Orleans et Coriolanus nous recevons un assortiment complet de marchandises d'hyver, que nous mettrons en vente aussitôt son débarquement.
4 nov E. LEFEBVRE & FRERE.

A VENDRE—Un excellent jeune nègre créole, âgé de 21 ans, parlant l'anglais, le français et un peu l'espagnol, il est bon domestique de maison, et très adroit, capable de bien conduire un cabriolet et serait très convenable pour l'ouvrage d'un magasin, étant très fidèle et sobre, et il est de plus pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi. Pour plus amples renseignements s'adresser à B. Bouny, courtier, rue St Louis No 56. 4 nov

FARINE—600 Barils de Farine superfine fraîche, des meilleures marques en débarquement du Chenal, en face de la rue Julia, à vendre par G. DORSEY.
4 nov. No. 44 Nlle. Levée.

WHISKY & GRAISSE—100 Barils Whisky rectifié. 163 Barrillets de Graisse. En débarquement d'un Chaland à vendre par G. DORSEY.
4 nov. No. 44 Nlle. Levée.

PORK—36 Barils de Pork (Prime) inspecté à vendre par G. DORSEY.

GRAISSE—1000 Barillets de Graisse d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par. G. DORSEY.
4 nov. No 44 Nlle. Levée.

MARCHANDISES SECHES—300 colis marchandises sèches anglaises et françaises convenables à la saison, importées expressément pour nous, pour le marché de la Nouvelle-Orléans.
De plus—700 colis marchandises domestiques, achetées dans les manufactures, et en débarquement de plusieurs navires. Nous appelons l'attention des marchands de la campagne ainsi que ceux de la ville, et les habitans, sur ces importations.
Nous avons pris des arrangemens avec les fabriques étrangères et des E. U. qui nous mettent à même de pouvoir assurer aux acheteurs, qu'en s'adressant à notre maison, ils pourront se pourvoir à aussi bas prix que dans aucune ville des E. U.
4 nov ANDREWS & BROTHES, rue de Chartres No. 19

20 Piastres de Récompense.
PERDU le 2 de ce mois, un jeune CHIEN de Terre Neuve, d'environ 16 pouces de haut, robe noire avec quelques tâches blanches, tête et pattes blanches; il portait un collier de [illegible] avec une plaque en cuivre, sans nom gravé dessus. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera le dit chien au No. 26, rue Bienville, ou qui donnera tels renseignemens qui pourront le faire retrouver.
4 nov—3

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par J. H. Domingon, Encanteur.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 3me. Municipalité, avis est donné que samedi, 12 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu par l'encanteur susdit, sur les lieux, les bâtisses qui se trouvent sur le terrain acheté dernièrement de Mr. Petitpain, par la dite Municipalité.
Conditions: comptant. L'acquéreur sera tenu de démolir et d'enlever les dites bâtisses dans l'espace d'un mois, à dater du jour de l'adjudication, sous peine d'une amende de cent piastres par jour pour chaque jour au delà de ce délai, pendant lequel il négligerait de remplir cette obligation.
3 nov D. PRIEUR, Maire.

Nouveautés.
BINOCHE FRERES, préviennent les Dames et le public en général, qu'ils feront le lundi, 7 de ce mois, l'ouverture de tous leurs articles de goût et nouveautés en tout genre, qu'ils reçoivent de Paris, par le Marengo et le Coriolanus. No. 133, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse. 3 nov

TRAITES sur Londres & Paris, à vendre par.
2 nov L. MILLAUDON & Co

AVIS—J. SOULET & CO. ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de Marchandises de goût, en tout genre, encoignure des rues Royale et St Louis. 2 nov—3

UNE personne respectable qui possède un capital et qui a résidé pendant plusieurs années en Angleterre, très expert dans la direction d'une maison de comestibles, parlant le français et l'allemand, désire prendre un intérêt dans une maison de commission. Il se rendra utile et nécessaire. S'adresser à X. Y. boîte No. 700, à la poste. 3 nov—4

A. BREHIER, pharmacien, rue de la Levée, No. 112, entre les deux halles, prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter immédiatement leurs comptes pour être soldés, et celles qui lui doivent de vouloir bien régler les leurs le plutôt possible. 3 nov—3

HYDRAULIC—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

RECU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés, 100 paniers Champagne, 1ère qualité; 881 caisses [illegible] Gurgland frères, en bouteilles blanches; 25 caisses Fruits à l'eau de vie; 50 paniers Huile d'Olive superfine; 50 paniers Anisette; 5 caisses Saucissons de Lyon.
3 nov LATASTE & BRULATOUR.

ARTICLE DE NOUVEAU GENRE—Chapeaux de castor pour dames et demoiselles, à la mode Grecque de campagne, couleurs assorties, récemment reçus et à vendre par J. EVANS & Co.
3 nov rue Chartres No. 10

BAROUCHES.
H. BEACH & Co. ont en magasin, un grand assortiment de Barouches, venant d'arriver du Nord, formant une plus grande variété qu'aucun qui ait été offert dans ce marché, à vendre à des conditions raisonnables. 3 nov

$20 DE RECOMPENSE.—Seront payées à la personne qui rapportera au magasin de Fernandez & Whiting, une montre en or, *Patent Lever*, ayant une chaîne en or avec une clef en acier. La récompense ci-dessus sera payée sans aucune question à celui qui la rapportera. Les horlogers et bijoutiers sont priés de retenir la dite montre dans le cas où elle leur serait offerte en vente. 2 nov—3

AVIS—La Compagnie des Gardes d'Orléans a besoin de trois ou quatre Tambours—nègres ou mulâtres. S'adresser au capitaine, ou au sergent-major. 2 nov—15

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 1er. Nov. 1836.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution, aura lieu à la maison de Banque, lundi prochain, sept du courant, à cinq heures de l'après midi, pour s'entendre sur la nécessité d'augmenter le Capital, conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.
2 nov—6 RICHARD RELF, caissier.

PORC, prime, mess et P. C. en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 nov Rue du Commerce No 17

GRAISSE—200 frequins belle Graisse de Cincinnati, en magasin et à vendre par YORKE FRERES,
66, rue du Camp

WHISKEY—200 barils Whiskey [illegible] et rectifié, en magasin et à vendre par YORKE FRERES,
66, rue du Camp.

AVIS.—A. & J. Dennistoun ont transporté leur bureau à la rue de la Douane, encoignure de Exchange Place. 1 nov—6

300 Quarts Vin rouge, en débarquement du navire [illegible], et à vendre par
1 nov [illegible] GEORGES.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
VENDREDI, 4 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue Toulouse:
4 caisses bas de coton blanc; 2 do de bleus et noirs, 4 do demi bas couleurs assorties, 2 do bas de laine pour hommes et pour enfans, 5 do indiennes, 5 do toile d'Irlande, 6 caisses galons [illegible] Nos. assortis, 1 balle cottonade anglaise, &c.
Conditions, à la vente. 4 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
LUNDI, 7 Novembre, il sera vendu, à 4 heures de l'après midi en face de la presse d'en bas, 90 cadres de fenêtres et portes 16 paires de portes à contrevents.
Conditions—comptant. 3 nov

PAR THOMAS CASH & Co.
LUNDI matin le 5 Décembre prochain il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett.
SIX lots de terre situés dans le faubourg Marigny, les dits lots furent adjugés le 25 de Juin dernier à la susdite Bourse et les acquéreurs n'ayant point rempli les conditions de la vente, ils sont maintenant vendus à leur folle enchère—Comme suit.
Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue de la Force entre la rue Bagatelle et Union sur 150 pieds de profondeur.
Un Lot de Terre, mesurant 49 pieds 11 pouces, 4 lignes de face au Canal Marigny, entre les rues Bagatelle et Union, par une profondeur irrégulière, adjugé à Miranda.
3 Lots de Terre, nos. 1, 2 et 4, dans l'îlet no 190, no. 1, mesurant 30 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la rue Vertu, et nos. 2 et 4 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Vertu, entre les rues Annette et [illegible] Antoine, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, adjugés à Barthelemy Liaddo.
Et le lot no. 2, dans le même îlet, mesurant 31 pds. 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds, 10 pouces 5 lignes, adjugés à Miranda.
Conditions, de la vente: 6, 9 et 12 mois de crédit, à partir du 25 juin dernier, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. 3 nov—4 1pe

PAR M. BARNETT.
IL sera vendu samedi, 5 Novembre courant, à midi, à la Bourse, la négresse
Lucinda, âgée d'environ 40 ans, depuis 10 ou 12 ans dans le pays, cuisinière de premier ordre, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.
Conditions—4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 nov—3

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi, 5 Novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,
La griffonne Henriette, âgée d'environ 24 ans, depuis 8 ou 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, excellente cuisinière, créole, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison. Elle est d'un caractère très doux, d'une grande propreté et d'une forte complexion.
Cette esclave est pleinement garantie des maladies prévues par la loi; elle est vendue pour s'être absentée une seule fois de chez son maître.
Conditions: 4, 8 et 12 mois, en billets endossés à l'entière satisfaction du vendeur, qui ne livrera la domestique que lorsque les conditions de la vente seront remplies en tout point.
La vente sera passée dans les dix jours après l'adjudication, sans quoi, la griffonne sera revendue à la folle enchère de l'adjudicataire, sans qu'il en soit donné avis ultérieur.
L'acte de vente chez JK. Cuvillier, not. public, aux frais de l'acquéreur. 3 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu samedi, 5 Novembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett.
L'esclave Lucy, âgée d'environ 42 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; pleinement garantie.
Conditions—6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 nov

F. LACROIX, de la raison "Cordeviolle & Lacroix", Mds. tailleurs, rue de Chartres No. 123, a l'honneur de prévenir le public qu'il est de retour de son voyage d'Europe; et que durant sa courte absence de cette ville, il a parcouru par divers points, l'Angleterre, l'Irlande et la France, dans le but exprès de recueillir les modes les plus élégantes et d'établir des relations solides avec les tailleurs les plus habiles et les mieux réputés de ces contrées. Ses efforts ayant été couronnés d'un plein succès, il ne craint pas d'avancer qu'ils seront à même de reproduire ici, en même tems qu'elles le sont à N.-York, toutes les modes recherchées de l'Europe. Des contrats passés sur des bases solides, passés avec plusieurs maisons manufacturières des lieux précités, les mettent à tous égards, à même de remplir ce but grandiose. Ils s'engagent aussi à livrer, à jour marqué, les vêtemens qu'on voudra bien leur commander.
N. B. Ils reçoivent par le Coriolanus, les marchandises et nouveautés suivantes, choisies après le plus strict examen:

Draps pour habits et redingottes.

Vert anglais, Giroflée,
Vert russe, Manteau-amélie,
Bronze invisible, [illegible],
Marron, [illegible] russe imperméable,
Cape de more, [illegible],
Zéphir vert russe, [illegible],
Dalia, Vert de cour,
Grenat riche, Vert Chatam,
Bleu violet, Vert [illegible],
Bleu floré, Cachemire noir, extra fin,
Bleu de roi, Cachemire grenat,
Pain brulé, " Vert russe,
[illegible], " Noir,
Vert [illegible],

Draps et Casimirs pour pantalons.

Noir Zéphir, Satin [illegible],
" Electorale, Côtes unies
" Diagonale, Satin vert et noir.
Satin gris, Du Marengo.
[illegible] vert bleu, Satin chêne vert et bleu,
Draps [illegible] couleurs, diverses nuances.
Côtes triple [illegible], Mille raies,
Côtes piqués ombrées, Côtes jaspées div. nuances,
Côtes plates changeantes.

Satins et velours pour gilets.

Satin façonné, nouveau modèle,
Satin [illegible]ienne, do. do.
Velours noir, à fleurs et en couleurs,
Satin noir, cuit de Lyon,
Satin noir des Indes,
Gourgouran noir, façonné et en couleurs.
Cravattes longues, gros grains, couleurs et dessins de modes,
Mouchoirs gros grain noir,
Mouchoir satin à fleurs, noir et en couleurs,
Manteaux de drap bleu imperméable, pour hommes
Do. pour dames, en mérinos uni, brodé et broché,
Surtouts en drap imperméable, en diverses couleurs
Gilets de satin et de velours,
Robes de chambre en drap moiré,
Do. de Mérinos à carreaux,
Cols en satin à châle, extra fins,
" " forme nouvelle,
" " Basilionnés,
" Velours à nœuds variés,
" " Jabot,
" " A la juge,
" " A châle,
" " Boutons et unies, [illegible] uniforme,
Gants couleurs assorties, en [illegible] fine,
Bracelets élastiques pour gants,
Bretelles en gomme élastique, en soie, nouv. genre,
" " brodées et à la russe,
Caleçons tricot, laine, coton et fil à carreaux, de peau, à corsets,
Bonnets grecs en panne, pour bureau,
" " soie brochée,
" " drap brodé en soie,
" " velours do.
Diverses fournitures pour militaires,
Chapeaux en soie superfine, nouveau genre,
Schakos de chasseurs,
de d'artilleurs,
de de gardes d'Orléans.
Ainsi qu'une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. 3 nov—30

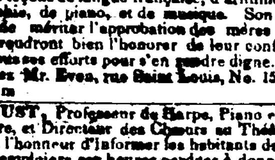

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150. 1 nov—1m

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp. 2 nov—3m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et prime flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119. 2 nov—3m

M. CONSTANT BACON, marchand tailleur, de Paris, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il arrive de France avec un GRAND ASSORTIMENT DE DRAPS, de toutes qualités, et d'habillemens confectionnés, savoir:
Manteaux de dames et d'hommes,
Habits, Gilets, Redingottes, Pardessus et Pantalons.
On trouvera également un beau choix de Cravattes, Gants et Chapeaux.
Il se chargera de la confection de tous les genres d'habillements pour le civil et le militaire. Son magasin est rue Royale, No. 75. 2 nov—6

MR. VICTOR DECAUX, marchand de draps, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il arrive de France avec un très-grand assortiment de Nouveautés, et qu'il fera l'ouverture de son magasin vendredi prochain, savoir:
Soieries, Schals, Manteaux de dames,
[illegible] à jour, en soie et fil d'Ecosse.
Gants, Mitaines, et autres articles concernant la toilette de dames. On trouvera également chez lui un bel assortiment d'HABILLEMENTS confectionnés, pour hommes, savoir:
Manteaux, Redingottes, Pardessus, Habits, Pantalons, Gilets, Cravattes,
Cols, Chapeaux et Gants.
Tenant un dépôt de Draps Français provenant de la fabrique de ses frères, il pourra offrir un beau choix de Nouveautés, en draperie, à des prix très-modérés s'étant adjoint M. Constant Bacon, tailleur de Paris, qu'il recommande d'une manière toute particulière aux habitants de cette ville. Son magasin est rue Royale No. 75. 2 nov—6

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, SR.
SAMEDI 19 Novembre, 1836, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, la belle ville appellée
JEFFERSONVILLE,
divisée en terrains, cette ville, située à moins d'un mille de distance de Madisonville, et sur les bords de la rivière Tchefoncta, est reconnue pour l'un des plus jolis sites de la Louisiane. La terre est généralement haute, couverte de beaux arbres, et n'est surpassée par aucun endroit sur le développement du Lac pour sa salubrité.
C'est l'emplacement le plus convenable pour former des établissements et résidences d'été, et l'augmentation progressive du commerce avec l'intérieur du pays, promet avant long-temps de placer Jeffersonville au premier rang des villes de cette partie de l'état.
La pêche et la chasse y abondent. Les vivres, à très-bon marché sont fournis par le voisinage; le bois et les briques pour les constructions au prix le plus médiocre. On peut ajouter à ces avantages que la route militaire de Nashville passe à 20 arpents de là, de bons chemins conduisent à Covington et autres places de l'intérieur, et que le bateau à vapeur de la Cie. des améliorations prendra les passagers chaque jour pour $1. La distance de la Nouvelle-Orléans à Jeffersonville peut être parcourue en 8 heures; on peut penser qu'en moins d'une année, nombre d'établissements y seront déjà formés. Sur un des islets se trouvent une grande et belle maison de maître, cuisine chambres à domestiques, curies, etc., lesquels sont [illegible] être et ont [illegible] plus de $8000.
De Madisonville au Lac, un chemin de coquilles doit être fait, et peut aisément être continué jusqu'à Jeffersonville, la distance entre les points les plus rapprochés étant de moins d'un demi mille. Une bonne route mène à Lewisburg, Mandeville, Springfield et autres endroits dans les environs.
C'est vraiment une occasion offerte aux spéculateurs, car quoique les Propriétaires soient persuadés que dans un an ou deux cette propriété décuplera sa valeur présente; ils sont déterminés à vendre sans réserve aucune, et aux termes les plus avantageux.
Conditions, 6, 12, 18, 24 et 30 mois, en billets endossés à satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les acheteurs se feront mettre en possession à leurs frais: les actes de vente seront passés chez M. Wm. Boswell, Notaire Public, à la charge des acquéreurs. Ceux qui paieront comptant auront droit à un escompte de 10 pour cent par an, et ceux qui effectueront les 2 premiers paiements comptant seront dispensés de donner des endossements pour le reste de leurs billets.
Dans peu le plan sera exposé à la Bourse. 4 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu mardi, 8 de Novembre, à la Bourse de Hewlett, à midi.
4 Actions dans les fonds de la Presse à Coton d'Orléans.
Conditions: comptant. 4 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu lundi, 7 novembre 1836, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, rue des Magasins, No. 26,
25,000 livres d'objets de fonderie française, consistant en chaudières, fourneaux, boîtes pour waggons, &c. 4 nov

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi, 5 du courant, à 1 heure, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants:
Charles, âgé d'environ 28 ans, bon nègre de champ.
Peter, âgé d'environ 25 ans, bon nègre de champ.
Jacob, âgé d'environ 30 ans, bon nègre de champ.
Sam, âgé d'environ 35 ans, bon nègre de champ.
Jack, africain, âgé d'environ 40 ans, bon nègre de champ.
Henny, négresse âgée d'environ 25 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.
Cinthy, négresse âgée d'environ 25 ans, négresse de champ.
Charity, négresse âgée de 35 ans, bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Tous les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, 4 novembre, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, en face de la place d'armes, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour le compte de qui il appartiendra,
Une grande voile, un grand foc, une ancre et le reste du gréement, appartenant à la goëlette Flora, capitaine Appleton, venant du Texas. 4 nov

PAR JOHN M. BACH.
Aux entrepreneurs et autres.
IL sera vendu lundi 14 novembre 1836, à midi sur les lieux dans la rue St. Charles.
Les matériaux pour construction, dans l'état actuel qu'ils se trouvent dans le magazin construit par le feu John Linton et occupé maintenant par Messr. C. H. [illegible] et Levi H. Gale, comme suit.
Lot No. 1 Les ardoises qui sont d'une excellente qualité et qui font la couverture de la dite bâtisse, qui est 32 pieds de large par 54 pieds 11 pouces de profondeur.
Lot No. 2. Les [illegible] qui sont de fer et leurs [illegible] en fer, de la face du magasin.
Lot No. 3. Les cadres des portes, les portes et [illegible] de la façade du dit magasin et aussi ceux de derrière, à l'exception de la porte et cadre du corridor qui est réservé.
Conditions tout doit être enlevé les deux jours suivant l'adjudication et faute de quoi le vendeur aura le droit de faire enlever aux frais des acquéreurs. 4 mois de crédit par billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 4 nov

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
AUJOURD'HUI 4 novembre, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse No. 50.
[illegible] caisses bas de coton blanc; 3 do de bleus et noirs; 4 do demi bas couleurs assortis; 2 do bas de laine pour hommes et enfants; 5 do indiennes, 5 do toile d'Irlande, 3 do galons [illegible] Nos. assortis, 1 balle cotonnade anglaise &c. &c.
1 balle superbes couvertures de lits 12, 14, et 1 4/0 [illegible] 4 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu lundi, 7 novembre courant, à 3 heures et demie, à l'encoignure du Marché Sainte Marie, rue de la Nouvelle Levée, les Meubles et le contenu d'un Café, consistant en Tables, Chaises, Sofas, Armoires, Glaces, Lits, Matelats, &c. 2 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu vendredi 4 novembre courant, à 11 heures, au No. 76 rue du Canal, près de la rue Royale, une grande quantité de MEUBLES nécessaires à une maison, ainsi que pour comptoire &c.
N. B. Les personnes qui désireraient profiter de cette occasion pour faire vendre leurs meubles, sont priées de les envoyer au No. 76 rue du Canal, le jour de la vente avant une heure. 2 nov

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi, 5 Novembre, à midi, à la Bourse Hewlett
Huit lots de Terre de Grande Valeur,
Situés sur l'Esplanade entre les rues Plauché et Villeré, selon le plan qui est maintenant à la bourse.
Conditions: Pour les Terrains No. 1 et 2, l'acquéreur s'engagera au paiement de quatre billets du vendeur de $1250 chaque, à 6, 12, 18 et 24 mois du 3 Septembre dernier. Le surplus sera payable à une banque à trois mois du jour de la vente en deux billets d'égale somme endossés à satisfaction avec hypothèque.
Les Nos. 3, 4, 5, 6, 7 et 8, seront payables en billets endossés à satisfaction dans les proportions qui suivent: 1-6 à trois mois, 1-6 à six mois, le reste à 12, 18 et 24 mois, avec hypothèque etc. et attendu que ces terrains restent en partie grévés d'hypothèque, une partie des billets des acquéreurs, suffisante pour couvrir le montant de l'hypothèque, sera laissé au greffe du notaire, LA. T. Caire, pardevant lequel sera passé les actes de vente, aux frais des acquéreurs.
Tous les billets fournis porteront un intérêt de 10 pour cent du jour de leur échéance, sans que cela donne droit à en retarder le paiement; et les acquéreurs qui, dans les dix jours qui suivront la vente n'en n'auraient pas rempli les conditions, seront d'avance prévenus que les terrains à eux adjugés seront de nouveau criés et vendus à leur folle enchère. 1er. Nov.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi prochain, 5 du courant, à la Bourse, à midi,
La négresse nommée Mary, âgée d'environ 16 ans, acclimatée, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse.
Pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, seulement un peu enclin à la boisson.
Conditions: comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 nov

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le samedi cinq novembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, vingt cinq terrains avantageusement situés au faubourg Washington, savoir:
Cinq, au quartier des architectes et désignés conformément au plan déposé en l'étude de M. Felix de Armas notaire, par les Nos. 14, 15, 16, 17 et 18 de l'îlet 12, le dit îlet compris entre les rues Morales, du port, d'Enghein, et la Promenade des Bons-Enfans.
Quatre autres, au même quartier et désignés, au même plan par les Nos. sept de l'îlet 1, 6 de l'îlet 2, [illegible] îlet 8, et 1 de l'îlet 11.
Huit, au faubourg Montégut, cinq dans l'îlet compris entre les rues des Grands-Hommes, Cascalvo, Clouet et Montégut, et les trois autres, à l'encoignure des rues Montégut et Amour.
Et les huit derniers, au faubourg Montreuil dans l'îlet compris entre les rues St. Jean Baptiste Elmire, Girod et Désirée.
Conditions: six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur l'objet vendu. En cas de non paiement, les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans que pour cela les débiteurs puissent prétendre à aucun retard de paiement.
Les actes de vente pardevant Félix de Armas notaire, aux frais des acquéreurs. 31 oct—5

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu le mercredi, 9 Novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,
2 Lots de Terre, situés à Carrollton, dans l'îlet B.
Conditions: L'acquéreur s'engagera de payer les trois billets suivants. $116, 66 2/3, chaque payable le 15 Novembre 1836, 1837 et 1838, la balance à 4 mois, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque.
Actes de ventes pardevant Joseph S. Marks, not. aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 5 Novembre prochain, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20,
10 barillets de Poudre FFF, FF & F, le tout en bon état, et devant être vendu à la poudrière. 29 oct

PAR P. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mardi, 8 Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une Pirogue de 28 pieds de long, sur 4 pieds de large, avec 2 mâts et voiles, et une grosse de 60 brasses, [illegible] chez Mr. Pierre Foucher, où l'on pourra les visiter.
Conditions: comptant. 29 oct